

DEPARTEMENT REGION
DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BAIE-MAHAULT



Direction Générale des Services
Pôle « Ressources, Gestion des Talents et des Moyens »
Direction des Affaires Juridiques, des Achats
et de la Commande Publique
Service Assurances, Réglementation
& Sécurité Juridique des Manifestations
Tél. 0590 26.86.26

Le Maire

à
Monsieur le Président Eric JALTON

18, Boulevard LEGITIMUS
97110 POINTE-A-PITRE

Baie-Mahault, le **30 NOV. 2022**

Affaire suivie par : K. TIROUMALLE

N/Réf. : /SARM/2022/KT/CR/ EM/JG/HP

Objet : Demande d'avis sur les demandes d'ouvertures dérogatoires des commerces de détail 2023

Monsieur le Président,

Conformément à la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, j'ai l'honneur de solliciter de votre Conseil Communautaire son avis quant aux demandes d'ouvertures dérogatoires à la règle du repos dominical présentées par les commerces de détail implantés sur le territoire de Baie-Mahault au titre de l'année 2023, listées en annexe.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales résultant d'une forte demande de la population pour l'achat de marchandises et denrées à des périodes clés de l'année.

En application de l'article R. 3132-21 du code du travail, la Ville a réalisé une consultation préalable auprès des organisations d'employeurs et de salariés intéressées par ces demandes.

Dans la perspective d'une prompt réponse de votre assemblée délibérante, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

PI:

- Avis du Conseil Municipal en date du
- Demandes des commerces
- Demande préalable d'avis des organisations syndicales et patronales
- Avis des syndicats d'employeurs et de salariés.

29 NOV. 2022

Hélène POLIFONTE

